

Ville d'Antony

Conseil municipal 19 octobre 2012

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par Mme Vlastos

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ZERAH à Mme DEVEDJIAN M. SIMON à M. MOHAMMEDI

Conseillers absents :

Mme PEGANG

- Liste des décisions prises pendant l'intersession

M. RUFAT : Sur la décision n° 5, convention d'intervention de la Compagnie Arts Symbiose lors du week-end d'intégration du nouveau conseil des jeunes citoyens, est-ce que cette fois-ci un membre de l'opposition pourrait être présent à ce week-end d'intégration ?

M. ADDA-HALIMI : Je propose qu'on en discute à la prochaine Commission Jeunesse, vous recevrez la convocation rapidement.

M. FEUILLADE : Vous devez bien avoir une idée ?

M. RUFAT : J'ai déjà posé la question en commission.

M. MEUNIER : Sur la décision n° 6, j'aurais voulu savoir où se situe le Local Collectif Résidentiel en question ?

M. le Maire : Aux Morins.

FINANCES

- 1 - Admissions en non valeur

(Rapporteur : M. Medan)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme BUZELIN : j'aurais voulu avoir des explications sur un montant qui n'a pas pu être recouvré, apparemment c'est sur 2008, c'est le montant de 2546 € marqué en « divers ».

M. MEDAN : Il s'agit d'une dégradation sur bien public qui a été faite, le redevable est décédé et la succession a refusé de payer, c'est assez compliqué ; voilà en tous cas les informations que j'ai.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 2 - Recouvrement de frais engagés par la ville dans le cadre d'une procédure d'exécution d'office.

(Rapporteur : M. Ollivry)

M. OLLIVRY : Il s'agit d'une maison qui était complètement délabrée et pleine de débris, il y a eu un nettoyage à faire suite à un décès. C'était un endroit où nous n'avions même pas pu pénétrer pendant les dix dernières années. Nous n'avons jamais vu un désordre pareil, une telle insalubrité et de telles odeurs à tel point que la police nationale n'a pas pu pénétrer tellement c'était sale ! Cela entraîne des conséquences financières assez grandes à récupérer sur la succession puisque la personne est décédée ; Il y en a pour 18 420,21€.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

- 3 - Avis du conseil municipal sur le projet de plan de déplacements urbains d'Ile de France

(Rapporteur : M. Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : En préambule, je souhaite dire que ce document ne nous a pas été communiqué tel que le dit la loi, nous ne l'avons pas eu cinq jours avant, d'ailleurs il a fallu le demander alors que tous les collègues ici présents l'ont sûrement eu en temps voulu.

Ils ont pu ainsi se pencher sur ce document pour pouvoir donner un avis, encore faut-il l'avoir lu et je me permettrai de faire référence à certaines pages du document pour vous aider à suivre.

Pourquoi porter un avis défavorable ? La position qui a été très bien exposée par le rapporteur est incohérente, politicienne, basée sur des informations erronées -j'ai passé un certain temps à le lire, moi, ce document- et surtout c'est une position irresponsable. Ce n'est pas vraiment la position que doit avoir le maire d'une commune dont les 60 000 habitants attendent depuis de nombreuses années les projets portés par ce plan. Je rappellerai que la commune de Châtenay-Malabry par exemple a donné un avis favorable sur ce plan avec des réserves.

C'est une position incohérente parce que vous reconnaissez dans une première partie du rapport le bien-fondé d'une grande partie du projet, vous ne citez pas tout, mais vous le reconnaissez ; vous reconnaissez ce bien-fondé, et ensuite, dans la deuxième partie du rapport, vous avancez des arguments dont on voit la faiblesse. Les services de la mairie ont bien fait leur travail, ont souligné tout ce qui sur le plan local pouvait nous apporter quelque chose, et juste après, voilà que des gens qui, comme vous, conduisent une politique étroite et partisane, disent le contraire ! Vous allez voter en bloc contre ce plan, en bloc contre des choses que vous avez approuvées !

Le RER B par exemple : c'est un des 5 schémas à mettre en place avec le RER Sud, qui permet, je cite, de « fiabiliser le fonctionnement de la ligne et d'adapter l'offre d'une ligne qui dessert des territoires en fort

développement », et page 74, il est spécifié que « le matériel roulant devra être mis à neuf pour 2016 », 2016 c'est demain, et ensuite, page 75, il est ajouté que d'ici 2015, il s'agit de « mettre en place des scénarios de gestion opérationnelle et appliqués pour toutes les situations perturbées courantes », cela peut être soit des travaux, soit des problèmes techniques, soit des mouvements sociaux qui viendront impacter tout le réseau. Donc on prend bien en compte dans ce schéma en un an et demi ce à quoi vous faites allusion vous-même, à savoir que « la ville d'Antony est particulièrement sensible à la dégradation du fonctionnement de cette ligne qui se poursuit depuis une dizaine d'années. » Donc vous voyez bien que ce que vous souhaitez figure dans le plan, alors que vous dites que ça ne figure pas.

Nous sommes néanmoins d'accord avec la remarque que vous faites disant que « ce projet de PDUIF intègre les deux schémas directeurs (Nord et Sud) du RER B » et qu'il faudrait les placer dans les priorités, nous sommes d'accord, c'est une des réserves que nous faisons.

La gare d'Antonypole : vous dites que le projet de tramway Croix de Berny-Clamart est une bonne chose, et quelques lignes après vous êtes contre puisque vous votez tout en bloc !

Ce qui est difficilement admissible, c'est que vous votiez en bloc contre. C'est une position politicienne.

Vous voulez être les défenseurs du secteur pavillonnaire autour des gares, donc contre la recommandation du PDUIF qui rappelle que le projet de SDRIF vise à « densifier une urbanisation dans un rayon de 1000 mètres autour d'une gare ferroviaire », donc 1km. Ce plan prévoit donc une densification et une mixité, et vous allez voter contre alors que vous-mêmes, vous êtes les champions d'une densification ! Passons en revue les 6 gares :

Gare centrale : Vous allez faire des constructions rue Gabriel Péri situées à moins de 200 mètres de la gare ; il y aura la destruction de pavillons, on en a longuement parlé ici, que vous avez autorisée, vous avez fait en sorte que cela ait lieu, pour laisser place à des immeubles les uns à côté des autres inscrits dans le PLU.

La gare de la Croix de Berny : construction d'une opération immobilière de plusieurs centaines de logements collectifs sur les terrains de la Résidence Universitaire d'Antony et de l'US Métro, puisque le projet -j'ai mesuré- est à 550 mètres de la destruction des bâtiments. Et l'US Métro est à moins de 300 mètres de la gare. Et je ne cite pas les immeubles de bureaux qui seront autour de la ravissante fontaine à l'entrée de notre ville...

Mme ROLLAND : Ce n'est pas l'entrée.

M. RIVET : La gare Fontaine – Michalon : construction de plus de 350 logements collectifs sur le terrain de l'IUFM, c'est à moins de 400 mètres de la gare.

La gare des Bâconnets sera située dans le quartier du Noyer Doré dont nous avons participé à la réhabilitation d'une partie appelée le Grand Ensemble...

La gare Chemin d'Antony qui est entourée de pavillons comme tout le monde le sait, de zones agréables à vivre : il y aura un nouvel ensemble de plus de 180 logements collectifs dans le parc de Tourvoie à 400 mètres !

Et la Gare du Parc de Sceaux, Alléluia ! Sur les 6, voilà là un permis pour des logements collectifs dans ce coin là !

M. le Maire : Il y a La Fontaine.

M. RIVET : C'est vrai, je n'ai pas osé le mettre, vous habitez là-bas, vous auriez pris cela pour une attaque personnelle.

Je reprends exactement vos termes : « Avec six gares sur le territoire Antonien, ces préconisations urbanistiques, (à savoir la densification dans un rayon de 1000 mètres autour des gares ferroviaires ou d'une station de métro) conduiraient à une densification insupportable pour l'ensemble de nos différents quartiers», mais c'est exactement ce que vous avez pratiqué !

M. SERIN : Non.

M. RIVET : A Gabriel Péri vous n'avez pas autorisé la construction de logements ni au parc de Tourvoie ? Je ne suis pas contre cette politique mais vous dites que vous êtes contre la densification et vous l'avez autorisée !

M. SERIN : 200 mètres autour.

M. RIVET : En plus, vous avez fait des erreurs dans votre rapport, vous affirmez que « le projet de PDUIF sort du cadre de la planification en entendant imposer aux collectivités locales des règles auxquelles elles ne pourraient déroger, ce qui porte clairement atteinte au principe constitutionnel de leur libre administration », mais Monsieur le Maire, si vous n'êtes pas d'accord avec cela, il faudrait aller devant le Conseil Constitutionnel, on l'a déjà vu dans l'actualité récente. Vous auriez certainement des chances de gagner !

M. SERIN : Vous faites un amalgame !

M. RIVET : Mais ce que vous affirmez et que je viens de lire est faux ! J'ai lu attentivement, et je vous invite à relire le code des transports, en particulier l'article L 1214-2 qui donne aux plans de déplacements urbains l'obligation d'organiser le stationnement sur la voirie, le développement de modes de transport moins polluants, c'est la loi, donc la Région n'est pas en dehors du cadre constitutionnel... et je vous rappelle que vous avez accepté ces contraintes dans le cadre du PLD de l'agglomération. Il dit la même chose et là, vous avez voté pour !

Organiser la circulation ne veut pas dire fixer des règles propres à chaque commune mais édicter des normes noir sur blanc.

Par ailleurs, dans ce PDUIF, il n'est écrit nulle part qu'il faut la réalisation d'un transport en commun en site propre sur la RD 920. Ce qui est dit, c'est que là où il y a un couloir de bus, il faudra l'ouvrir aux cyclistes avec des critères de sécurité définis. Or, il n'y a aucun couloir de bus à Antony. Il est vrai que le plan local de déplacements est un partage de la voirie, il est vrai que le principe majeur de ce PLD est une politique plus équilibrée en faveur des cyclistes et des piétons, et ce fameux boulevard 920 est recensé comme une des coupures urbaines de l'Île de France. Vous allez dire que c'est faux mais c'est dans le document. Demandez aux Antoniens ce qu'ils pensent de ce fameux boulevard urbain où la priorité est donnée aux véhicules, où la traversée piétonnière est de plus en plus difficile et où la circulation en vélo est de plus en plus dangereuse ! Je parle d'expérience, vous avez autorisé plus de voitures, le même nombre de poids lourds, plus d'immeubles, c'est un beau résultat que vous ne voulez pas abandonner, et tant pis pour les risques !

Position incohérente et irresponsable : vous dites que ce projet propose un plan de déplacements pour la région selon des principes et une méthode dans laquelle ne se reconnaissent plus nos concitoyens. Or il parle d'un équilibre durable entre les modes de mobilité et la protection de l'environnement, avec comme axe d'effort + 20% de déplacements de transports en commun, + 30% de marche et de vélo, et une diminution de 2% des déplacements motorisés.

Il y a donc des projets concrets dans ce plan, j'en citerai qui contrairement à ce que vous dites correspondent aux besoins quotidiens des Antoniens et aux habitants des villes de la région : ainsi « la création de zones apaisées autour des écoles pour créer des cheminements sécurisés et non polluants ». On en aurait bien besoin ! Quand on voit

comment ça se passe aux alentours d'un grand établissement scolaire situé en centre ville en matière de stationnement, on aurait besoin d'une autre politique de déplacements qui n'existait pas, un plan de déplacements puisqu'on n'en a pas de local, on aurait besoin d'avoir des zones apaisées autour des écoles et des cheminements non polluants pour les scolaires.

Enfin il y a un financement du projet avec des financeurs associés ; il y a des procédures de consultation avec les collectivités locales, par exemple page 188 : « la consultation des collectivités qui sera menée après arrêté du projet par le Conseil Régional d'Ile de France doit permettre de préciser l'engagement financier de chacune ». Il y a le coût des projets et on discute ensuite avec chaque ville pour savoir qui va financer quoi et à quelle hauteur. Page 197, on parle de la place des collectivités locales qui est reconnue à tous les échelons de ce PDUIF, dont les EPCI, tout le monde sait que la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre a reçu délégation de la compétence transports et déplacements, c'est pour cela d'ailleurs que la CAHB va nous le présenter prochainement.

Monsieur le Maire, nous reconnaissons qu'il y a des manquements dans ce plan mais nous aurions été en faveur d'un avis favorable avec des réserves dont on aurait pu discuter en commission ; il n'y a pas eu de commission, donc on n'a pas pu en discuter. Je ne reviens pas sur le fait que le document a été remis bien en retard et à notre demande, il a été établi par une Région qui dispose d'une majorité de gauche et donc vous vous y opposez, même au prix d'allégations mensongères ! On sent surtout la position endurcie au fil des ans de privilégier les transports en voiture sous le prétexte erroné que cela fait marcher le commerce, et tant pis pour la population ! Entre la partie Croix de Berny – Clamart, il devait y avoir une piste cyclable, mais comme cela retirerait des places de

stationnement, je comprends que vous vous opposiez à ce PLD qui privilégie les circulations douces.

J'ai parlé d'irresponsabilité pour votre opposition systématique quant à ce plan de déplacements, en fait, le plus grave, c'est que votre majorité est investie du droit et du devoir de rendre la vie plus facile pour nos concitoyens et nous nous opposons à votre vote défavorable, nous aurions été en faveur d'un avis favorable avec des réserves. Vous ne l'avez pas proposé, nous n'en avons même pas discuté.

Mme BUZELIN : Je voudrais rajouter quelques données par rapport à M. Rivet dont je partage complètement l'analyse :

Sur la forme, vous présentez un PDUIF qui devait être présenté avant le 30 juin, on est le 19 octobre, c'est un peu tard. Est-ce que la ville a bien conscience des enjeux du PDUIF ? C'est quand même de favoriser la mobilité d'ici 2020 et de faciliter cette mobilité dans un cadre qui prévient les problèmes de santé et d'environnement et ça, c'est vraiment fondamental. Et ce sont des problèmes de base, c'est-à-dire que plus ça va aller, plus la région Ile de France va avoir de la mobilité, les personnes, les transports, les marchandises vont bouger de plus en plus, et à côté de cela on connaît les nuisances des transports et notamment des transports automobiles en termes de pollution, que ce soit de l'air ou sonore, et ça pose vraiment un problème de santé publique. On voit de plus en plus de personnes qui sont victimes de la pollution des particules et je ne parle même pas du gaz à effet de serre.

Voilà l'enjeu du PDUIF, c'est un enjeu extrêmement important et c'est dommage que vous vouliez voter contre d'une façon un peu systématique, sans voir les différents points qui sont évoqués.

Sont aussi évoqués dans le PDUIF les problèmes des personnes à mobilité réduite, et quand on cite les PMR, cela vise énormément de personnes, les personnes qui sont handicapées et ont du mal à se

mouvoir, mais aussi les personnes âgées qui ont de plus en plus de mal à se déplacer au fil des années, également les personnes accompagnées de jeunes enfants avec des poussettes, des personnes qui temporairement sont en fauteuil roulant, enfin cela vise une population extrêmement vaste, et ce PDUIF évoque ce point qui me semble très important.

Le PDUIF évoque aussi le déplacement actif, la façon de se mouvoir, marche et vélo, c'est vrai que sur la marche je regrette qu'Antony ne fasse rien, notamment dans la rue Auguste Mounié. C'est vraiment l'artère qui paraît totalement adaptée à une rue piétonne, à une rue complètement aménagée où on laisse la chaussée aux vélos et aux piétons, en supprimant notamment les places de parking ; vous avez un parking souterrain à quelques mètres, donc supprimez les places de parking des deux côtés de la rue Auguste Mounié, cela favorisera la mobilité. Il y a trop de monde qui se gare en double file ou en triple file, et si cette rue était totalement interdite à la circulation, du moins en stationnement, cela faciliterait la mobilité de chacun.

Ensuite, rendre cette ville piétonne et accessible aux vélos permettrait aussi de développer les commerces. Regardez la rue Houdan au niveau de Sceaux, depuis qu'elle est devenue piétonne, elle est devenue de plus en plus commerciale et contrairement à ce que pourraient penser les commerçants, rendre la rue piétonne avec un parking pas loin serait un lieu de vie et de commerce qui se développerait et ce serait agréable. Enormément d'Antoniens préconisent de plus en plus cette solution, c'est dommage que vous n'entendiez pas cet appel.

Au niveau des vélos, le problème qui se pose est celui de la sécurité routière, car le fait de se promener en vélo sur la RD 920 est dangereux, d'une part, d'autre part il n'y a pas de parkings à vélos, quand vous voulez garer votre vélo, vous ne trouvez rien, alors vous attachez

vosre vélo à un mobilier urbain, c'est une situation cahin-caha et c'est un peu n'importe quoi.

En ce qui concerne les véhicules, la ville fait le choix de favoriser les véhicules ; je me rappelle une réflexion de M. Martin qui disait qu'énormément d'Antoniens avaient plus que deux véhicules ; j'ai regardé les chiffres de l'INSEE et moins d'un quart de la population Antonienne détient deux véhicules ; cela signifie que plus de 75% des Antoniens ont soit un véhicule, soit pas de véhicule du tout.

M. SERIN : Ce n'est pas vrai !

Mme BUZELIN : Allez sur le site de l'INSEE, vous verrez. Le problème est que actuellement, dans le PLU que vous avez voté, systématiquement pour chaque appartement que vous construisez vous exigez deux places de parking et deux places de parking par appartement quelle que soit la taille, cela peut aller du studio au 5 pièces, c'est disproportionné. Quelque part vous accordez une place exagérée aux véhicules alors que les Antoniens n'ont pas deux véhicules. Ce n'est pas du tout réaliste, et en plus cela fait augmenter le prix du foncier. A partir du moment où vous exigez systématiquement deux emplacements de véhicules par construction d'appartement, vous faites augmenter le foncier de façon artificielle ; et parallèlement, vous réservez une part congrue aux parkings à vélos ; alors il faut vivre avec son temps : de plus en plus de personnes souhaitent se déplacer à vélo et c'est tant mieux pour l'ensemble de la collectivité au niveau environnemental, au niveau de la place de la voirie, et d'un point de vue de la santé. Donc je demande que le PLU soit révisé, que la place du véhicule soit minorée et que la place des vélos soit majorée ; cela fait partie des éléments du rapport.

Vous parlez de la non densification, laissez-moi rire ! J'ai regardé les chiffres de la densification depuis 90 : en 90 on était à 6043 Antoniens

par km², 9 ans plus tard, donc en 2009, on était à 6260 ; et aujourd'hui 10 424, on voit donc bien que la densification s'accélère, que vous le vouliez ou non, compte tenu de l'augmentation de la population ; donc dire que vous êtes contre la densification, c'est dire que vous êtes contre un état qui est quelque part inéluctable, c'est vrai qu'on peut ou pas freiner, ça ne me choque pas qu'on densifie à 13 kilomètres de Paris, mais à partir du moment où l'on ne densifie pas davantage sur la petite couronne, cela signifie que de plus en plus de personnes vont être contraintes d'aller loin, cela veut dire des terres agricoles en moins, des temps de transport en plus, des conditions de vie dégradées pour aller de plus en plus loin des grandes urbanisations. Cela signifie souvent qu'on n'est pas sur un pôle réel d'emploi, et quand on n'est pas sur un pôle réel d'emploi, on n'a pas de services publics, de crèches, d'écoles, etc... Donc les « pauvres » n'ont pas la chance de pouvoir accéder à des villes et se retrouvent en centres périurbains, et vous savez ce que signifie d'être en périurbain d'un point de vue politique ? Quand on a regardé les dernières élections, on a vu à qui ça profitait : à force d'avoir des populations frustrées qui vivent de plus en plus mal en les éloignant des grands centres, vous faites du mécontentement et le Front National profite largement de cette situation. Politiquement, c'est très dangereux.

Pour la RD 920, le Conseil Général fait une grossière erreur en n'aménageant pas la RD 920 de façon qu'il y ait moins de véhicules à tout prix. Je me rappelle d'une intervention de M. Devedjian qui ne voulait pas mettre de couloirs de bus, il avait dit qu'il refusait le monopole, et le monopole c'était la RATP, il avait dit en gros : le monopole, les Soviets machin... c'était une réunion publique, c'était caricatural, il parlait des couloirs de bus, même si c'est la RATP qui a le monopole, on s'en fiche, l'important est que les personnes qui veulent utiliser les transports publics puissent le faire. Et qu'on aménage des transports collectifs et

notamment des couloirs de bus sur la RD 920, cela permet de délester en partie le RER B qui est très chargé ; pour moi c'était une chance de délester un peu le RER B, on n'a pas choisi cette possibilité.

De même pour les pistes cyclables le long de la RD 920, sur l'hyper centre une fois de plus on a privilégié le stationnement automobile, alors qu'on a une partie souterraine de parkings pour les commerces, mais les commerçants ont l'idée qu'il faut absolument pouvoir sauvegarder un carré à proximité pour se garer ; d'accord pour les Intermarchés, les Franprix etc.. mais pour les petits commerces les gens n'ont pas forcément besoin de charger leur véhicule, etc. Quand on fait des études sur les commerçants avant et après les rues piétonnes, ils disent souvent après qu'ils se sont trompés, les commerçants se font des idées sur le fait qu'il faut avoir une voiture au pied du commerce, c'est tout à fait caricatural. Donc c'est dommage que la RD 920 n'ait pas pu être aménagée en faveur davantage de voies cyclistes et de transports collectifs.

Concernant le RER B, une fois de plus vous faites valoir le problème des grèves mais vous criez au loup sans arrêt ! Quand on regarde le nombre de jours de grève sur le RER B, c'est du domaine de l'anecdote !

Vous criez au loup mais en fait, ça fonctionne très bien, je prends le RER B tous les jours pour aller à Paris et l'essentiel des problèmes du RER B ne relève pas des problèmes de grève mais de problèmes techniques, et pourquoi ?

M. MARTIN : Ne rentrez pas dans le détail du RER B s'il vous plaît !

Mme BUZELIN : Pourquoi des problèmes techniques ? Parce que depuis des années le RER B n'a pas été correctement entretenu.

M. MARTIN : Il n'y a pas que cela.

Mme BUZELIN : Les problèmes d'entretien du RER B ne remontent pas à un an ou deux mais à 15 ans. L'entretien ne s'est pas fait de façon régulière et forcément, à un moment donné, ça se paye et ce sont les usagers qui le payent ; j'espère que l'Association des Maires du Sud du RER B exercera une véritable pression et qu'il y aura suffisamment de gens pour réagir afin que le RER B s'améliore.

A propos du RER B, c'est Fabien Feuillade qui avait évoqué la proposition relayée par Mme Devedjian sur le tronçon 2 Bourg-La-Reine – Robinson. C'est vrai qu'il serait possible de développer une navette ferroviaire qui permettrait de ne pas pénaliser les personnes qui utilisent la voie 2, et même qui permettrait de favoriser les déplacements sur la voie B4 ; cela aurait pu être évoqué dans vos propositions. Cela favoriserait les personnes qui utilisent la voie St-Rémi qui est largement plus utilisée que la ligne B2 en direction de Robinson.

Quant au RER C, actuellement il offre des possibilités aux Antoniens de le prendre Chemin d'Antony toutes les demi-heures, c'est largement insuffisant et une fréquence au quart d'heure permettrait notamment aux Antoniens d'aller par le RER C sur l'est parisien, je pense à la bibliothèque François Mitterrand. Donc il y a vraiment des possibilités de développer les transports en commun.

Voter de façon un peu dogmatique contre le PDUIF, je trouve cela dommage dans la mesure où il y a des enjeux extrêmement importants en termes d'environnement et de mobilité et vous passez à côté à partir du moment où vous votez contre ce PDUIF.

M. FEUILLADE : Je voudrais revenir sur la fin de l'intervention de Magali Buzelin et je rejoindrai aussi François Rivet. Ce qui est intéressant avant même d'apporter un avis favorable ou défavorable, c'est de se battre sur les incertitudes qui pèsent sur notre ville et montrer que l'on avait des avis et qu'on voulait défendre notre population, la défendre sur

le RER B. Je le redis : on ne peut pas être dans le simple fait de dire : il y a le schéma directeur et ça suffit ; non, il faut qu'on soit plus forts, qu'on pousse ces idées et ces avis là, et on est obligé de poser la question du B 2. On ne dit pas qu'il faut faire et que c'est la bonne idée, mais l'idée d'une navette ferroviaire à haute fréquence nous paraît intéressante, d'abord parce qu'on ne veut pas se faire piéger par les autres villes de la CAHB, Antony doit se défendre sur ces questions là.

Sur la Croix de Berny, l'arrivée du tramway, très bien, mais disons-le, il faut que la Croix de Berny soit aménagée avant pour qu'il n'y ait pas de problèmes sur cette ligne. On a vu ce que cela impactait concernant le TVM, c'est là-dessus qu'il faut se battre.

Sur le RER C, je trouve dommage que vous ne reteniez pas l'idée qui a été émise d'une nouvelle desserte, une nouvelle gare des Bâconnets, et que vous ne portiez pas cette idée, c'est ça qu'on attendait de la ville dans son avis ; je pense que ce n'est pas de dire si c'est favorable ou défavorable, cela n'apporte pas grand-chose, ce qui importe, c'est ce qu'on apporte aux habitants et c'est de se battre sur les projets. Nous ne sommes pas souvent d'accord avec Mme Devedjian mais sur le B 2, on peut se retrouver pour faire sauter les clivages et se défendre.

Et je finirai par dire que le fait que vous n'ayez pas fait de commission transports sur cette question alors que le document, vous l'avez depuis avril, montre que contrairement à ce que vous laissez paraître, et ce n'est pas normal, vous ne voulez pas de débat entre nous sur une question aussi importante que celle-là ; finalement vous voulez vous montrer comme un maire « normal », c'était ce que disait la presse, mais ce que vous faites n'est pas concerté, et ne pas prendre l'avis de son opposition n'est pas normal et ce n'est pas utile à nos habitants.

Mme LE NEOUANNIC : D'abord un sentiment global d'appréciation : si l'on passe du temps en conseil sur ce sujet, c'est qu'il

n'est pas anodin pour la ville et pour son développement, pour la cohérence de la ville d'Antony. Il faut défendre les Antoniens qui sortent d'Antony pour aller travailler ailleurs, ou pour aller dans des équipements culturels qui sont situés sur la communauté d'agglomération ou ailleurs, et cela montre bien que cette organisation de la mobilité est un enjeu dans un schéma de pensée globale qui doit nous interpeller. Monsieur Pompidou disait : « la ville doit s'adapter à la voiture », mais depuis il y a eu un choc pétrolier, puis un deuxième puis un troisième, et aujourd'hui on sait que c'est une denrée qui va être de plus en plus rare et chère et qu'à la fin cela va impacter les conditions de vie de l'ensemble de nos concitoyens puisque le poste des transports est devenu le deuxième poste de dépenses après le logement.

Et si l'on prend globalement le fait que le logement est de plus en plus éloigné de l'endroit où l'on travaille du fait d'une spéculation immobilière, que le coût des transports ne cesse d'augmenter et que les conditions se dégradent en transports en commun comme en voiture, on voit bien que l'on est tous devant un enjeu d'aménagement de la société en Ile de France. Le STIF comprend comme représentation le Conseil Régional, le Conseil Général des Hauts de Seine, la Ville de Paris, l'ensemble des Conseils Généraux, ils sont là régulièrement pour expliquer leur point de vue et donc n'ont pas à être surpris par un certain nombre de points ; d'ailleurs je rappelle que le précédent PDUIF a été adopté sous la gouvernance de l'Etat à l'époque, avec des représentants de l'Etat qui se sont succédés, de gauche comme de droite, pour valider ce schéma et je tiens à votre disposition un procès-verbal du SDRIF où le ministre de l'époque qui représentait le gouvernement, -et qui n'est pas un inconnu puisqu'il est président du Conseil Général et ancien député de la circonscription- a validé le point de vue de l'Etat sur les moyens de transports.

Donc on ne peut pas simplement dire : je ne suis pas d'accord parce que je suis à Antony. Vous vous êtes déclarés contre une voie réservée aux bus, en même temps si on tire le bilan du TVM, qu'est-ce qui s'est passé par le fait qu'on a mis en site propre un bus ? On a supprimé en partie le phénomène ventouse des voitures qui venaient se garer autour du secteur de la Croix de Berny, donc ce n'est pas par essence un effet négatif quand on met un bus en site propre. Ensuite c'est une autre façon d'imaginer le bus. Beaucoup d'élus ont vu cela simplement comme un élément de rabattement sur les voies ferrées, les gares et les grands centres, or le bus doit être également pensé comme un mode de déplacement de proximité pour se rendre d'un équipement public à un autre. Et pour ce faire, nous avons le long de la RD 920 un certain nombre d'équipements qui ne nécessitent pas forcément de prendre le RER, qui permettent aussi de faire le déplacement en bus dans de bonnes conditions sans être soumis à d'autres inconvénients que l'on connaît. C'est cette réflexion qu'il faudrait avoir.

Il faudrait en avoir d'autres comme l'utilisation du vélo, l'aménagement sur la RD 920 après la fontaine, -je parle de l'eau qui coule-, jusqu'à la rue Mounié qui est dangereuse pour les cyclistes. Je le dis car je le constate, mais ce n'est pas mon cas personnel qui est en jeu dans ce conseil municipal, c'est bien la question de savoir comment on règle ce problème. Aujourd'hui on peut dire qu'on passe sur le trottoir, parce qu'il y a des moments où il y a des contresens et je mets au défi toute personne, sauf si elle est suicidaire, de le faire en vélo !

Alors je vous propose une autre méthode : on peut reporter ce point au prochain conseil municipal, on se met d'accord sur les points sur lesquels on est tous d'accord, opposition et majorité, parce que je pense qu'il y a de bonnes avancées, et vous listez un certain nombre de points sur lesquels vous n'êtes pas d'accord. C'est votre droit de majorité et

nous, opposition, on dira si l'on est d'accord ou pas d'accord. Ce serait une bonne méthode pour le conseil municipal de travailler dans ce sens-là.

M. DOVA : En écoutant les différents orateurs prêcher la bonne volonté et voter pour ce rapport, je pensais à un panneau qui est accroché dans mon bureau et qui dit : « 36 raisons d'aimer les Hauts de Seine » ; vous nous avez fait une démonstration de 36 raisons de voter le rapport, mais je suis au regret de vous dire que même si j'avais mis le nez dans le rapport avec autant d'acuité que M. Rivet l'a fait, en citant les numéros de pages et les paragraphes, cela n'aurait rien changé ! Rien du tout, parce qu'il y a quand même trois considérations de base qu'il faut prendre :

La première chose importante de ce plan est de se mettre un peu dans nos logiciels individuels tels que ça se situe au niveau de la région, car Mme Le Néouannic a effleuré le sujet : on ne peut pas le traiter uniquement en disant : je vote pour ou contre en fonction d'Antony. Que l'on se batte pour que les souhaits des Antoniens soient pris en considération, tout le monde est d'accord, majorité et opposition, et on n'a pas besoin de nous lire les pages du rapport que l'on a tous reçu et que j'avais moi-même lu...

Mme COLMEZ : Non, nous le l'avons pas reçu.

M. DOVA : Je l'avais reçu en tant que conseiller général. Je l'avais lu et ce qui m'a chiffonné en lisant ce rapport, c'est que l'on est bien obligé de se confronter à la réalité, et la réalité est toute autre comme cela a été dit au Conseil Général où l'on a traité ce sujet passionnant : il faut se rendre compte que depuis 1982 il s'est passé des choses à l'échelon de la Région, à l'échelon des responsabilités du STIF, des stratégies ont été appliquées et des résultats ont été obtenus. Moi, je ne critique pas contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure l'action de

la Région parce que la majorité est de gauche, et gna gna gna... je pense surtout aux défis qui nous attendent, nous avons mieux à faire, mais il n'empêche que dans les éléments de base et de réflexion de ce schéma de déplacements, le STIF curieusement n'a pas tenu compte de l'aventure des 10 années précédentes. Je vous mets au défi de trouver dans les propositions de ce rapport une quelconque référence à ce qui avait été pensé assez justement et qui n'a pas été appliqué ; et à ce moment-là, il faut en tirer les conséquences.

Ce que je veux dire aussi, ne vous en déplaise, cher M. Rivet, c'est qu'autour des propositions qui sont contenues dans ce rapport, et même les additifs, etc...les réunions de groupes de travail au STIF ont été nombreuses, et l'opposition de droite a participé avec beaucoup d'honnêteté aux travaux de ces groupes de travail. Or je vous mets au défi de me mettre sous le nez un amendement proposé par l'opposition régionale qui ait été accepté par le STIF !

J'en déduis une chose : ou bien la majorité régionale ne voit pas que le STIF l'embobine et n'en fait qu'à sa tête, avec ces fameux fonctionnaires d'Etat qui ont été recrutés, on rejoindrait presque la vision de Fabien Feuillade, mais je crois que ce n'est pas tout à fait cela, ou bien on pense à la Région qu'il y aurait une combine très précise de l'opposition régionale dans ce qu'elle propose, donc il ne faut rien prendre parce que c'est guidé par des arrière-pensées politiques ! Eh bien si, c'est comme ça ! J'ai là -et cela a été dit ce matin par le vice-président du Conseil Général chargé de rapporter là-dessus- les 29 amendements capitaux pour le sud de la région Ile de France dont il n'a pas été tenu compte en aucune manière à la sortie des groupes de travail ! Alors vous comprenez que une fois ça va, mais signer un chèque en blanc alors que toutes nos demandes, y compris celles que vous pouviez formuler, n'ont pas été prises en compte sous prétexte qu'elles ne rentrent pas dans le

cadre étroit du STIF, moi je n'aime pas beaucoup, je n'ai pas tellement envie de le signer !

Un petit commentaire en dehors des incantations stériles, Mme Buzelin, mais ce n'est pas méchant...

Mme BUZELIN : C'est juste insupportable !

M. DOVA : Concernant les réflexions des trois groupes de l'opposition au Conseil Général, que ce soit le rapporteur socialiste, le rapporteur communiste, ou les écologistes, ils ont tous dit : ok pour ce rapport même s'il n'est pas parfait, il ne nous donne pas satisfaction sur tel ou tel points, mais ça ne fait rien, ce n'est pas la peine de voir ces points : on sait qu'il y a des points de convergence, on sait aussi qu'il y a des points de divergence, eh bien tant pis, c'est un moindre mal, ça nous laisse quand même l'espérance que dans l'avenir on va obtenir un début de réalisation. Mais on se moque de qui ? On est déjà en 2012, bientôt 2013, ce qui a été « pondu » en 2010 et même en 1990 ne s'est pas réalisé, et on voudrait qu'on fasse un chèque en blanc sur un calendrier de réalisation de ces propositions ?

Alors c'est vrai, il faut résister pour faire entendre la volonté des Antoniens, et la meilleure façon de résister est de renvoyer le STIF et ses propositions à ses chères études, lui demander de nous convoquer à des réunions de travail et à des groupes où chacun prendra ses responsabilités, tous clivages confondus, mais au moins où les paroles seront tenues.

Voilà ce que je voulais dire, ça vous expliquera largement les raisons pour lesquelles je voterai contre le projet actuel de ce schéma de transports en Ile de France.

M. MARTIN : Je rajouterai juste un exemple pour montrer que notre réflexion va bien dans l'intérêt des Antoniens : il y a une chose contradictoire dans ce PDU : on parle de densification, de forte

densification, et vous avez parlé beaucoup du RER B parallèlement, mais savez-vous qu'en 10 ans il y a eu 36% d'augmentation d'usagers sur le RER B ? Le président Mangin considère qu'il y a aussi des problèmes techniques mais cette augmentation des usagers est une part importante de la problématique du RER B. Il considère que densifier autour des gares est un réel problème et je suis convaincu que nous ne rendrons pas service aux Antoniens si l'on va de plus en plus vers cette densification autour des gares.

M. le Maire : Mes chers collègues, nous arrivons au terme de ce débat sur le projet de révision du PDUIF. Le projet de révision du plan de déplacements urbains d'Ile de France est comme le projet de SDRIF qui nous sera soumis dans quelques mois et le projet d'Autorité du Logement que prépare, semble-t-il, la Région : il participe de la même volonté de la majorité de gauche régionale de mettre les communes sous tutelle. Il faut leur imposer de densifier, il faut leur imposer du logement social pour tous, il faut aussi leur imposer le stationnement payant pour tous ; tout cela dans le but louable, sans doute, de lutter contre l'effet de serre ! Tout le monde est pour la lutte contre l'effet de serre mais il y a des modalités que l'on peut refuser. Je prends comme exemple le point 5.2 du projet PDUIF qui est particulièrement significatif : il faut décourager l'usage de la voiture. A cette fin, le projet recommande, sur l'ensemble de notre territoire, d'instaurer le stationnement payant ou au moins le stationnement réglementé type zone bleue, et pour faire appliquer cette réglementation de manière draconienne, le PDUIF demande aux communes de renforcer leur dispositif de surveillance en recrutant plus d'agents qui, je cite : « verbaliseront systématiquement toutes les situations de stationnement illicites ».

M. FEUILLADE : Parce qu'ils ne le font pas aujourd'hui ?

M. le Maire : C'est ce que dit le PDUIF : embaucher plus d'agents de stationnement pour verbaliser davantage !

M. MARTIN : Il y a beaucoup d'endroits non payants à Antony.

M. le Maire : Il faudra qu'il y ait 10 000 places de stationnement payant et qu'on verbalise dans les 10 000 points. Nous avons aujourd'hui à peine 1 000 places de stationnement payant et il est déjà difficile de les surveiller. Le PDUIF en demande au moins 10 000 dans nos 350 rues. Il faudra qu'on embauche une centaine d'agents pour surveiller toutes les rues !

Par ailleurs, le projet de PDUIF nous demande et même va nous obliger à réduire le nombre de places de stationnement en surface et va aussi nous interdire de construire de nouveaux parkings : C'est un choix politique que l'on veut nous imposer. Que nous le voulions ou non, nous devons mettre en œuvre cette réglementation dans nos villes. Eh bien non, nous ne pouvons pas approuver un tel plan qui d'une part nous met sous tutelle et d'autre part nous impose des règles dont nous ne voulons pas, pas plus que nos habitants. Ce que veulent les habitants, ce n'est pas que la Région se mêle de la gestion de la ville, qui leur va très bien, c'est qu'elle fasse son travail tout simplement, qu'elle soit efficace dans le domaine qui est le sien aujourd'hui, en particulier qu'elle fasse en sorte que le RER B fonctionne. Et également qu'elle arrive à convaincre l'Etat de faire le Grand Paris. C'est comme ça qu'on arrivera à convaincre les Franciliens de prendre les transports en commun, et non pas en essayant de leur imposer des règles parfaitement anormales, à coup de verbalisations.

M. RIVET : L'action 5.2 ne dit pas ce que vous venez de dire, M. le Maire, vous mentez !

M. le Maire : Nous allons voter.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 9 voix contre.)

M. le Maire : Après le vote, les choses sont claires.

M. RIVET : Mais ce n'est pas ce qui est dit dans le texte, vous mentez !

M. le Maire : Vous l'expliquerez aux habitants.

- 4 - Complexe sportif La Fontaine - Attribution du marché négocié de maîtrise d'œuvre au groupement solidaire Tecnova Architecture mandataire, Archi5prod, Incet, DVVD, Tisseyre et Associés, SARL Florence Mercier.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

M. LE LAMER : Avant de donner lecture du rapport proprement dit, je voudrais vous rappeler ce qui s'est fait depuis le 8 décembre 2011, certains membres du conseil municipal ont suivi comme moi avec attention ce projet, d'autres un peu moins, ce n'est pas forcément leur délégation, donc je pense qu'il serait intéressant de vous rappeler les grandes lignes de ce qui s'est passé :

Il y a eu un appel d'offres après cette délibération de décembre dernier qui a suscité la réponse de plus de 100 architectes (113), les services techniques ont été débordés mais ont réussi à nous établir des catégories d'architectes qui avaient plus ou moins les compétences pour répondre à un marché aussi important. Une commission s'est réunie à laquelle Pierre Rufat assistait, qui a sélectionné les cabinets d'architectes qui nous paraissaient les plus compétents pour répondre à cet important et magnifique projet. Il y a environ 15 jours, un jury s'est réuni, Pierre Rufat était là aussi, pour choisir un cabinet.

Celui qui a été retenu est le cabinet Tecnova. C'est le même que celui qui a fait le centre Tabarly et qui, honnêtement, après un an

d'exploitation, nous donne à tous, et bien sûr d'abord aux sportifs, une très grande satisfaction. J'y vais une fois par semaine et vraiment les gens sont très contents.

Vous avez dans le dossier beaucoup de photos en noir et blanc mais j'ai pris l'initiative de vous préparer quelques photos couleur pour mieux vous rendre compte de l'implantation géographique dans la ville de cet équipement et de sa composition.

Cet ensemble sera situé à la place de l'ancien gymnase La Fontaine, il est mitoyen avec le collège La Fontaine de façon que les enfants de ce collège puissent y avoir accès directement. Il va être cofinancé par la ville et le Conseil Général des Hauts de Seine, le Conseil Général ayant 35% sur les 15 M€. Et ce gymnase est constitué de deux ensembles de gymnases :

- la partie haute, le gymnase du dessus, celui qui va donner sur le collège, on va l'appeler le gymnase du collège. Il y aura une entrée directe depuis le collège, c'était une demande pressante du directeur du collège, ce gymnase sera bien sûr occupé par les enfants du collège toute la semaine mais aussi par les associations sportives et les associations de quartier le soir à partir de 18 heures, les week-ends et durant les congés scolaires. Ce gymnase sera principalement équipé pour le tir à l'arc qui actuellement se fait dans un hangar dans la zone industrielle. Il y a également une salle de boxe, les boxeurs ont été itinérants depuis trois ans, ils attendent ce projet avec impatience. Il y aura aussi un dojo destiné au judo.

- Et puis il y aura un autre gymnase de 500 places, d'une hauteur de 11 mètres pour donner libre cours aux athlètes de la section de GRS qui étaient un peu bloqués car il n'y avait pas de hauteur suffisante à Antony. Et la partie droite sera prolongée par un mur d'escalade allant

jusqu'à 17 mètres de hauteur. Ensuite il y a tout un tas de locaux techniques pour ranger les équipements, etc...

Il faut préciser que ce bâtiment est scindé en deux avec une coulée verte au milieu assez séduisante, un parking d'une centaine de places en dessous, l'aspect extérieur de ce bâtiment nous a beaucoup séduits.

Je précise que parmi les quatre projets présentés au jury, ce projet là a obtenu l'unanimité, 11 voix sur 11. Il a de loin eu l'agrément de tout le monde. Mis à part son architecture et « la circulation » des sportifs à partir de l'entrée principale, de même le fait qu'il jouxte le collège et que le parking des voitures a été bien étudié, il y a un côté original qui est le revêtement de ce complexe sportif, un revêtement métallique qui va recouvrir l'ensemble du bâtiment. C'est un alliage dans les jaunes dorés composé de cuivre, d'aluminium et de zinc, nous sommes allés voir une réalisation faite avec ce produit il y a 7 ans à Brie-Comte-Robert et j'ai été très impressionné par la bonne tenue de ce matériau qui a très bien vieilli, pas de dégradation ni de marques, il est resté très propre, pourtant c'est un lieu d'accès public. Je pense que les photos que l'on vous projette sont plus parlantes qu'un document papier comme celui que vous avez dans le dossier.

(Il est fait lecture du rapport de présentation).

M. RUFAT : Je suis très présent en commission surtout quand les sujets sont importants, et on aime le sport quand on est à gauche, mais quand même, malgré tout, après ce que j'ai entendu en commission et après avoir assisté aux débats lors de la consultation, j'ai quelques critiques :

Vous avez dit : un projet important, magnifique, et je suis d'accord avec vous, je pense que le projet est très beau et très structurant. On avait appuyé ce projet, je me suis exprimé en commission, il y a eu unanimité, d'accord, il reste qu'on a beau aimer le sport et trouver le

résultat intéressant, quand même, compte tenu des contraintes qui se posent, je pense qu'on aurait pu réfléchir à un autre emplacement.

Pour un projet de cette envergure qui va donner un sens fort à la ville, on espérait qu'il soit mieux situé plutôt qu'excentré sur l'Haÿ-les-Roses, en effet vous allez être obligés de déposer un permis de construire sur la ville voisine, c'est un peu dommage d'autant qu'il aurait pu y avoir un accord sur un emplacement voisin sportif de l'US Métro. Le collègue pouvait marcher sur 100 ou 200 mètres, ils font bien cela dans d'autres collèges, donc vous auriez pu coupler ce gymnase avec d'autres projets.

On va voter ce projet qui a un intérêt pour la ville, il a un intérêt pour les Antoniens mais je regrette simplement que vous ayez choisi cette distance.

M. LE LAMER : Ce quartier La Fontaine a longtemps eu un vieux gymnase qui était plein tout le temps ; ce gymnase a été inactivé pendant deux ans et les gens du quartier La Fontaine ont d'abord craint et ont rechigné sur un complexe comme Tabarly, car il fallait se taper la circulation, etc, quelque temps après, on voit que les gens y viennent.

Le club de tennis de table qui a été installé à La Fontaine a fait le plein, il déborde d'adhérents maintenant. Je crois que ce quartier a droit à un équipement, quand même il y a une grosse demande dans le coin et ça va faciliter la vie, on va remettre un peu de judo et de ping-pong là bas, pourquoi le délaissé complètement ?

M. le Maire : Par ailleurs on n'avait pas de terrain sur un autre site. A la Fontaine, le terrain appartient à la ville, y compris le terrain du lycée professionnel. Sur l'US Métro, la ville n'a pas de terrain, il appartient à la RATP qui n'a pas l'intention de vendre les 10 hectares qui lui restent. Même si nous avions voulu suivre vos conseils, cela aurait été impossible.

Ce qui a permis de lancer ce beau projet, c'est que l'on a réussi à réaliser sur un même site le gymnase du Conseil Général pour le collège et le gymnase de la ville pour l'école La Fontaine et les clubs. Si on avait décidé de construire le gymnase de la ville ailleurs, à supposer qu'on ait trouvé de la place ailleurs, le Conseil Général aurait construit un gymnase pour le collège néanmoins, pas à la Croix de Berny qui est trop loin, mais à la Fontaine, près du collège. Nous avons décidé de reconstruire sur place le gymnase de l'école : on ne pouvait pas retirer à l'école le gymnase qu'elle avait depuis 40 ans. Il ne faut pas avoir de mépris pour La Fontaine, c'est un peu loin du centre-ville mais le complexe Tabarly aussi, c'est loin du reste de la ville, c'est au Noyer Doré et donc loin du centre. Je pense que ce projet va régénérer le quartier La Fontaine qui en a bien besoin.

M. LE BOURHIS : Je voulais préciser que tous les collèges d'Antony ont un gymnase à l'intérieur de leur périmètre : Descartes, Furet, Anne Frank, tous ont un gymnase, Henri-Georges Adam a un gymnase, c'est un gymnase de la ville mais à l'intérieur du périmètre, il y a 30 mètres à faire. Ils ont un plateau sportif à 10 mètres. Donc il y avait une occasion à saisir pour faire un équipement structurant sur ce quartier. Vous avez fait souvent des interventions demandant que les quartiers périphériques bénéficient d'équipements publics, je ne comprends pas cette réticence par rapport à un projet qui est très beau pour un quartier qui est un peu éloigné du centre ville ; tant mieux qu'il y ait un très bel équipement.

Mme COTTENCEAU : Les habitants du quartier sont très contents d'avoir un beau gymnase et les associations du quartier sont très contentes de pouvoir en profiter.

M. FEUILLADE : Il n'y a pas de mépris, personne ne dit que les gens de La Fontaine n'ont pas droit à un gymnase.

Mme COTTENCEAU : Mais aller à la Croix de Berny, ce n'est pas le même quartier.

M. FEUILLADE : Vous n'avez pas creusé la piste que l'on vous avait proposée, on aurait pu imaginer que cet équipement reste à proximité sans être là, évidemment nous sommes pour que ce quartier La Fontaine ait des équipements, on proposait d'utiliser le fond de la parcelle de l'US Métro et de rendre de la visibilité à cet équipement qui est un peu sur la RD 920, cela aurait eu plus de sens pour nous. Il y avait un équipement possible sur le terrain de football de l'US Métro, on aurait pu imaginer cela, cela aurait donné une visibilité sur la RD 920 et aurait permis de conserver aussi l'équipe du Racing Métro dans son entraînement, elle aurait eu de beaux équipements et aurait pu rester. Enfin il y avait des choses à faire. Vous expliquez que vous étiez contraints, vous avez fait un choix, mais ne dites pas qu'on est contre les équipements publics dans les quartiers comme La Fontaine parce que c'est faux.

M. le Maire : On ne le dit pas mais la RATP n'aurait pas vendu un hectare de plus à la ville sur son stade de l'US Métro. Elle a refusé au Racing Métro, elle n'aurait pas accepté de vendre à la ville. L'US Métro veut rester là.

M. SERIN : Ils n'ont pas voulu du rugby !

M. LE LAMER : L'ouverture est prévue en septembre 2015.

M. le Maire : J'espère un peu avant.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 5 - Vente à Pitch Promotion d'un terrain sis 80-96 rue Adolphe Pajeaud

(Rapporteur : Mme DEVEDJIAN)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

Mme DEVEDJIAN : Vous avez eu l'estimation des Domaines sur table, qui est un peu moins élevée que le coût auquel le promoteur acquiert le terrain, et je voudrais vous préciser que l'opération se fait en deux phases puisque la CAHB a parallèlement lancé la reconstruction de la piscine des Iris sur le terrain actuellement occupé par le Cosom et notre cinéma Ephémère, la piscine restant utilisée jusqu'à ce que le complexe aquatique nouveau soit réalisé. Donc la première phase se fera sur la partie Est du terrain. Et la deuxième phase où se trouve la piscine des Iris se fera dans un deuxième temps.

La première phase devrait permettre de livrer les logements dans le deuxième semestre 2015, et la deuxième phase devrait se terminer en 2017.

Mme COLMEZ : Un terrain acheté par la ville au département il y a environ un an pour 8 M€, revendu aujourd'hui 25 M€ ! Précisons que par-dessus le marché, le terrain est amputé de 6754 mètres carrés pour l'édification du futur complexe aquatique et pour une voie de desserte. Le prix de vente est donc le triple du prix d'achat, c'est une belle plus-value en un temps record, belle aubaine pour les finances communales !

Voilà de quoi financer la fosse de plongée, le surcoût du complexe aquatique, l'augmentation des intérêts de certains emprunts et peut-être encore autre chose. Voilà qui explique votre optimisme quand on vous interroge sur les finances de la commune.

Le problème, c'est que cette belle opération relève de la pure spéculation, c'est une stratégie purement financière qui fait fi des dommages collatéraux : fermeture et démolition d'un bâtiment qui venait d'être entièrement rénové, mais peu importait à vos yeux puisqu'il ne s'agissait pas de financements municipaux ! Il s'agit purement et simplement de gaspillage des deniers publics, et à l'heure où l'Etat doit faire des économies, on reste stupéfaits devant une telle gabegie !

C'est bien la même démarche que vous suivez inlassablement. Aujourd'hui l'IUFM, hier la RUA, si le projet que vous persistez à nourrir pour la RUA de fait un jour se réalisait, ce qu'à Dieu ne plaise, la plus-value serait encore plus faramineuse puisque la RUA aurait été acquise gratuitement ! Là encore vous visez à la disparition d'un équipement public indispensable aux étudiants dont les ressources sont modestes. Bref une belle opération financière avec tout ce qu'il faut de cynisme pour l'imaginer et la mener à son terme ! Est-il acceptable que des collectivités territoriales fassent de la spéculation au détriment de certaines catégories de populations ? Aujourd'hui le « tout financier » à tous les niveaux nous conduit au désastre même s'il permet à certains de s'enrichir de façon éhontée !

Il serait temps d'adopter des stratégies qui respectent l'intérêt général et la solidarité qui sont les fondements d'une société équilibrée.

M. MEUNIER : Nous avons ici affaire à une délibération dont la résonance dépasse largement le cadre local et qui acte en quelque sorte à contresens aujourd'hui ce que Nicolas Sarkozy et le gouvernement de M. Fillon avaient tenté de mettre en place avec la réforme de la formation des enseignants de 2009, dite la « masterisation », réforme contestée quasi unanimement par l'ensemble des membres enseignants et plus particulièrement par les enseignants de l'IUFM. Sous réserve d'un rééquilibrage de l'offre de formation entre le sud et le nord des Hauts de Seine, l'IUFM a été sacrifiée par l'Université de Cergy-Pontoise dont il dépendait, et ce en dépit de l'opposition légitime des personnels, des enseignants et des élèves de l'IUFM.

Sa fermeture est une mesure de rééquilibrage des plus contestables puisqu'elle consistait sous prétexte de la nouvelle ouverture de l'IUFM à Gennevilliers à fermer celle d'Antony, fermeture à laquelle d'ailleurs s'est opposé le maire de Gennevilliers. Pourtant l'IUFM

représentait un bâtiment exceptionnel rénové, avec des installations sportives et culturelles de qualité, le tout proche de deux stations RER. Vous aurez toujours beau jeu aujourd'hui de prétendre que ces bâtiments se sont dégradés depuis, mais vous avez organisé cette dégradation en ne prenant pas les mesures nécessaires à la préservation de ce patrimoine.

Mais revenons à l'objet même de la délibération : des terrains publics vont être cédés par la collectivité à un promoteur privé, lui permettant ainsi de réaliser une opération de promotion immobilière que nous ne pouvons accepter ; c'est un choix de votre part que nous ne partageons pas. L'IUFM Val de Bièvre aurait pu servir d'école supérieure de professorat de l'éducation telle que l'envisage le gouvernement. L'outil existait sur la ville, encore aurait-il fallu que vous n'ayez pas la volonté de le détruire. Il en va aussi de l'équilibre territorial d'une ville d'accueillir sur son territoire des équipements publics à vocation nationale.

Des terrains publics vont donc être cédés à un promoteur et pas à n'importe quel prix, 25 M€, ce qui reste une bonne affaire pour la société Pitch Promotion, surtout quand on connaît les prix de vente au mètre carré des projets immobiliers dans le quartier, 6000 € le mètre carré, information qui a été donnée en commission municipale Urbanisme et Travaux. 25 M€ alors que le Conseil Général des Hauts de Seine vous avait cédé ces mêmes terrains pour 8 M€ en 2010, valeur conforme à l'estimation des Domaines faite à l'époque.

Alors si la plus-value est évidente pour la ville et son budget, on est en droit de se demander ce qui pouvait bien justifier une telle prise de valeur de ce terrain qui est de 200% en un peu plus d'un an. On a sur la table l'estimation des Domaines qui justifie en partie le prix de deux manières : d'abord par le projet que vous mettez en œuvre sur le terrain, ensuite en indiquant que le prix de vente des logements neufs a continué

de progresser fortement ces deux dernières années, permettant des valeurs de charge foncière dépassant 1400 € de SHON. En acceptant à 25 M€, vous participez à la spéculation foncière sur la ville.

Et puis à qui voulez-vous faire croire qu'en 2010 le Conseil Général des Hauts de Seine n'était pas au courant du projet que vous souhaitez mettre en œuvre sur le terrain ? Tout ceci ressemble fortement à un cadeau du Conseil Général des Hauts de Seine à la ville.

Sur le projet lui-même, 261 logements privés, 82 logements rétrocédés à terme à Antony Habitat, 390 mètres carrés de commerces et 1200 mètres carrés de crèche. Projet qu'on découvre dans son ensemble. Est-il utile de dire et de rappeler vos déclarations de 2010 dans lesquelles vous prétendiez n'avoir aucun projet précis sur ces terrains ?

On ne peut que regretter que vous n'ayez pas jugé utile de joindre le cahier des charges lié à la consultation des promoteurs, ni jugé utile d'associer le conseil municipal à la définition de ce cahier des charges.

Le projet que vous présentez ce soir est manifestement déjà fixé et ne sera modifiable qu'à la marge. En commission municipale Urbanisme et Travaux, vous avez indiqué qu'une réunion de présentation des projets était prévue avec les riverains et qu'un comité de suivi sera mis en place, mais aucune réelle concertation n'a eu lieu au préalable sur le projet avec les habitants du quartier ni avec les Antoniens.

Quelques points positifs à relever quand même :

- 25% de logements sociaux bien que ce soit en la matière un minimum ; à ce propos peut-on connaître la future répartition entre le nombre de PLS et le nombre de PLAI ?

- une future crèche, deuxième point positif. On ne peut qu'espérer que celle-ci verra véritablement le jour contrairement à celle prévue au 67 avenue Aristide Briand.

En ce qui concerne les futurs commerces prévus, il est évident que vu les difficultés d'attractivité rencontrées par les commerçants du centre commercial de la Bièvre, il serait catastrophique que de nouveaux commerces se situent à proximité et rentrent en concurrence avec eux. Toujours en commission municipale Urbanisme et Travaux, vous nous avez assurés que ce ne serait pas le cas. Quelle assurance avez-vous prise en la matière auprès de Pitch Promotion dans la future commercialisation des locaux commerciaux ?

Vous l'avez compris, nous voterons contre cette délibération.

M. FEUILLADE : Le débat sur l'IUFM, nous l'avons eu au moment de la vente, vous aviez annoncé que vous ne vendriez pas, on pensait qu'une solution plus idoine serait trouvée, on a même dit dans notre programme que les parcelles à l'est pouvaient être construites et accueillir du logement social.

Un élément important : c'est que là encore, on va construire d'un côté du logement social et puis de l'autre du logement pour la promotion immobilière à 6000 €. Dans ce programme, on aurait pu imaginer un programme immobilier pour contenir les prix autour de 3500 € à la vente. Il faut rappeler que le terrain est un terrain public à l'origine et que si l'on destine les terrains publics seulement à 25% de logements sociaux sans parallèlement rien imposer sur les terrains privés, on n'arrivera jamais à répondre au défi du logement pour tout le monde en Ile de France. La plus-value réalisée étant supérieure à 15 M€ sur cette parcelle, il serait intéressant qu'elle soit réinvestie dans l'acquisition de parcelles privées pour faire du logement social diffus. On peut comprendre que vous ayez fait l'analyse que sur le secteur, 25% de logement social soit suffisant en termes d'équilibre, mais si l'on n'utilise pas les terrains publics pour faire du logement public et social et qu'on ne mobilise pas par ailleurs le secteur privé, on n'y arrivera jamais.

Alors la plus-value que vous avez faite sur ce terrain, vous pouvez la réserver pour faire de l'acquisition de parcelles pour du logement social, sinon on n'y arrivera jamais, les défis ne seront jamais résolus.

Mme DEVEDJIAN : M. Meunier, concernant l'estimation des Domaines, c'est vrai que le prix estimé par les Domaines d'une collectivité publique à une autre n'est pas le même que le prix d'une collectivité publique quand elle revend à un promoteur ; et dans les deux cas nous avons suivi l'estimation des Domaines. Là, c'est vrai, nous obtenons 4 M€ de plus mais est-ce que vous souhaitez que ce soit le promoteur qui gagne sur le prix de vente ? On a pensé que c'était mieux que ce soit les Antoniens.

En plus, le Conseil Général nous a vendu un terrain sur lequel on va reconstruire un équipement public et c'est bien la raison pour laquelle il s'est fondé sur deux choses : le prix de vente que pouvait obtenir le promoteur et le prix public que pouvait avoir la CAHB, et la CAHB, c'est nous ; vous ne pouvez pas dire que le Conseil Général a fait un cadeau à Antony ; il a pris en compte tous les paramètres et a été honnête avec Antony.

Mme Colmez, vous nous dites : construisez des logements, eh bien oui, on construit des logements, on ne veut pas refuser de construire des logements, on considère que les gens ont besoin de se loger mais on construit là où il n'y a pas de logements. On construit sur le parc de Tourvoie, le long de l'autoroute à côté du parc des Crocheteurs-Bas Gravières, on construit sur la RUA, si les bâtiments sont démolis il y a de quoi construire. On construit pour les gens, mais on ne veut pas construire ce que le SDRIF voudrait, à savoir sur le secteur pavillonnaire parce que c'est une densification qui touche nos espaces verts privés, et les espaces verts privés font partie de la qualité du cadre de vie, tout le monde le sait, c'est comme ça qu'on respire mieux à Antony et que l'on

vit mieux. Donc on construit des logements là où l'on a des emplacements pour construire.

Le cahier des charges : il était public, vous pouviez tous le voir, il n'y avait pas de problème, il était sur le site de la ville et les promoteurs qui ont répondu à la consultation l'ont trouvé.

Et quand M. Feuillade nous dit qu'il faut loger tout le monde, on est tous d'accord, il y a un parcours de logements possibles à Antony, le prix du mètre carré à Antony depuis l'ancien jusqu'au neuf s'échelonne de 2300 jusqu'à 7500 € dans le neuf dans le centre ville. Il y a de la place pour tout le monde et la ville d'Antony est une ville où il y a beaucoup de primo accédants à la propriété qui font leur premier investissement dans de l'ancien, peuvent acheter un pavillon et le rénover ou un appartement, c'est une ville où le parcours résidentiel est plutôt facile.

C'est une opération d'accession sociale pour une part, comme on l'a fait sur le quartier du Noyer Doré, avant ce n'était pas possible car on avait un terrain trop contraint ; et pour l'autre part, on fera des logements privés. On arrivera ainsi à 20%. Et pour aller à 25, on a jusqu'en 2025. Donc nous tenons nos engagements, mais ne nous dites pas ce qu'il faut qu'on fasse pour arriver tout de suite à 25%.

Mme LE NEOUANNIC : Je n'ai pas très bien compris mais sans doute allez-vous m'éclairer : vous dites qu'on ne veut pas construire sur la zone pavillonnaire et qu'on construit là parce qu'il n'y avait rien, mais que je sache, dans les bâtiments de la RUA il y avait des étudiants et vous êtes en train de les chasser ! A l'IUFM il y avait un équipement public avec des gens dedans qui travaillaient et vous les avez chassés ! Je trouve que la notion de vide est assez particulière chez vous ! Je voudrais quelques éclaircissements.

Mme DEVEDJIAN : Sur le CEMAGREF, il y avait des bâtiments non utilisés. Sur la RUA il y avait des logements difficiles à rénover, on

voit bien ce que coûte la rénovation du bâtiment A, c'est bien d'avoir diminué les logements étudiants et de faire des logements familiaux pour la mixité sociale.

Mme LE NEOUANNIC : Pourquoi est-ce que c'est toujours là où il y a des logements sociaux et pas le long de l'avenue Le Nôtre par exemple ? Le jour où vous proposerez une opération de logement social même en PLS rue Le Nôtre, je vous assure qu'on la votera !

Mme DEVEDJIAN : On fait du logement social dans toute la ville, on a pu le faire au Noyer Doré, on n'a reconstruit que 45 logements sur le territoire du Noyer Doré mais on a reconstruit 412 logements ailleurs dans la ville. Nous appliquons la loi. Il y a peu de villes qui ont été aussi réactives que nous sur la rénovation urbaine.

M. FEUILLADE : Nous le disons souvent ici : vous ne pouvez pas dire que les 25%, c'est pour 2025. On peut être volontaristes en la matière parce que les gens attendent du logement.

Mme DEVEDJIAN : Mais il n'y a pas que du logement social à faire !

M. FEUILLADE : Si les terrains publics sont là, je l'ai déjà dit, il fallait peut-être faire une opération équilibrée sur ces terrains ; on ne va pas faire 100% de logement social sur le terrain, d'accord, mais par contre, que la plus-value réalisée sur un terrain public serve à faire de l'acquisition ailleurs pour du logement social, c'est ça que l'on voudrait. Vous faites une opération où vous gagnez 15 M€ sur un terrain public, tant mieux pour vous, mais ce n'est pas ce qu'on vous demande.

Mme DEVEDJIAN : On reconstruit la piscine aussi.

M. FEUILLADE : C'est la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre. Avec cet argent, vous pouvez faire du logement social, il faut l'utiliser pour faire du logement social diffus dans la ville. Et aussi rue Le Nôtre.

M. le Maire : En tant que cadre financier, vous devriez savoir qu'il n'y a pas d'affectation des recettes à des dépenses particulières.

M. FEUILLADE : Je ne parle pas d'un cadre comptable.

M. le Maire : Ce que nous faisons sur le quartier Pajeaud, c'est ce que Mme Duflot nous demande de faire. Quand l'Etat n'a plus l'usage d'un terrain, il le propose aux communes pour construire du logement, c'est ce que nous avons fait sur ce terrain, et même Mme Duflot l'aurait donné gratuitement. Nous, nous avons payé quand même 9 M€ !

Monsieur Rivet, il y a trois semaines, vous nous avez accablés de reproches sur le fait que nous avons mal négocié avec les entreprises pour la construction du complexe associatif, parce que le prix a dépassé de 2M€ la prévision. Il arrive qu'on négocie mieux. Dans cette affaire nous avons plutôt bien négocié puisque France Domaine avait évalué le terrain à 21,5 M€ et que nous avons réussi à le vendre au promoteur 25 M€. Vous nous accusez aussi régulièrement, notamment M. Meunier, c'est l'un de ses leitmotiv, de brader des terrains aux promoteurs pour leur permettre de faire des opérations juteuses. Avec un prix d'achat de 25 M€, je pense qu'ils auront du mal à faire une opération juteuse ! C'est la ville qui l'a fait et c'est une bonne nouvelle pour les contribuables.

Je vous rappelle que vous êtes les représentants des contribuables Antoniens et vous devriez donc vous en réjouir. C'est également une très bonne nouvelle, enfin une bonne nouvelle pour les habitants du quartier Pajeaud parce que si le terrain avait été évalué à 8 ou 9 M€ par France Domaine, ce n'était pas par erreur, France Domaine connaît son métier, c'est simplement parce que France Domaine considérait que le quartier Pajeaud n'était pas assez attractif.

Vous avez eu connaissance lors de l'achat du mode de calcul de France Domaine qui précisait à quel prix un promoteur était capable de payer la charge foncière il y a deux ans...

Mme LE NEOUANNIC : Mais est-ce le rôle de la ville ? Est-ce d'accompagner et d'accélérer et d'entretenir la spéculation immobilière, ou bien de maîtriser cette spéculation et de permettre à des franciliens de se loger aux alentours de 3000 € le mètre carré ?

M. le Maire : Ce n'est pas le sujet, nous avons négocié la vente de ce terrain avec la plus grande efficacité, en réussissant à en tirer le maximum de prix pour que le promoteur en ait le minimum. C'est plutôt aussi une bonne nouvelle pour le quartier Pajeaud parce qu'il révèle que ce quartier est beaucoup plus attractif qu'on pourrait le penser.

Notre négociation a permis de valoriser l'image du quartier Pajeaud sur le marché de l'immobilier. C'est une bonne nouvelle pour le quartier Pajeaud qui est évalué à un niveau qui ressemble au niveau du reste de la ville. En outre, ce projet va contribuer à embellir ce quartier qui a besoin de rénovation, et le centre aquatique qui va être reconstruit et dont les architectes ont été présélectionnés il y a quelques jours sera au moins aussi beau que les logements de ce programme.

Mme COLMEZ : Qu'est-ce que vous prévoyez comme genre de commerces ?

M. le Maire : 390 mètres carrés, cela fait deux ou trois commerces.

Mme COLMEZ : Mais des commerces de bouche ?

M. le Maire : Non, pas que de bouche, il y a suffisamment de commerces de bouche dans le quartier.

Mme MARLET : Plutôt des services.

M. le Maire : Des médecins, des infirmiers, des avocats.

Mme COLMEZ : Des cabinets médicaux ? Dans quelle mesure pourrez-vous peser sur ce genre de commerces et sur le coût auquel le promoteur pourra vendre ?

M. le Maire : On verra, on y arrivera, on sait négocier.

Mme COLMEZ : Cela dépend des circonstances.

(Vote à main levée sur la désaffectation de la piscine en vue de la vente : délibération adoptée par 35 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions).

(Vote à main levée sur la promesse de vente : délibération adoptée par 35 voix pour, 6 voix contre, et 3 abstentions.)

- 6 - Cession par la ville à Madame Nassima Kaid de deux chambres et d'une cave situées 1 rue Voltaire dans un immeuble cadastré BP 67 à Antony.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Il est fait lecture du rapport de présentation.)

Mme DEVEDJIAN : C'est un emplacement qui est au coin de la Nationale 20, vous avez dans le dossier la lettre de la personne concernée et l'avis des Domaines.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

TRAVAUX ET CONTRATS

- 7 - Procédure négociée spécifique à la maîtrise d'œuvre concernant l'extension et le réaménagement du groupe scolaire La Fontaine et la création d'un centre de loisirs pour l'école maternelle.

(Rapporteur : Mme Battu)

(Il est fait lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Un commentaire : nous espérons qu'on aura un résultat magnifique et structurant de la ville d'Antony, ce serait bien pour le quartier La Fontaine et pour la ville d'avoir un équipement structurant et magnifique.

M. le Maire : Oui, tout ceci contribue à revaloriser le quartier La Fontaine, comme le quartier Pajeaud tout à l'heure.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

AFFAIRES DIVERSES

- 8 - Adoption de la convention d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine dans le cadre du versement de la prestation de service unique pour l'ensemble des structures municipales de la Petite Enfance.

(Rapporteur : Mme Bergerol)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : J'ai du mal à comprendre : nous avons eu un débat en commission tout à fait intéressant et long et je pense qu'on avait bien échangé là-dessus ; je découvre à la lecture de ce dossier la convention qui est proposée et j'avoue qu'il y a un décalage entre ce qui est annoncé dans la délibération, ce qu'on va signer, et la discussion qu'on a eue en commission.

Je ne retrouve pas dans les deux feuilles ou même dans une feuille et demie un peu squelettique ce qui était proposé, c'est-à-dire le paiement à la demi-heure ou le quota de 5% ; ils ne sont pas mentionnés dans ce qu'on va signer ; je suis perplexe sur ce que l'on fait. Dans l'annexe qu'on nous propose il n'y a absolument rien d'indiqué. Je suis un peu gêné pour voter là-dessus ; c'est dommage qu'on n'ait pas eu la convention lors de la commission, on aurait pu voir qu'il y avait un décalage ; je veux bien voter ce qui a été proposé mais pas ce qui est marqué là.

Mme BERGEROL : C'est vrai qu'il y a cinq pages qui sont un peu des généralités.

M. RUFAT : Je suis d'accord sur le principe de ce qui est proposé mais ce qu'on signe, ce n'est pas ce qui a été annexé.

Mme BERGEROL : En fait c'est bien sur le principe qu'on vote, là ce qu'on vous a donné, c'est un exemple.

M. RUFAT : Alors il ne faut pas le mettre. Nous faisons confiance à Véronique Bergerol, de toute façon il faut signer cette convention.

M. le Maire : Oui, pour avoir la PSU.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 9 - Adoption du nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants.

(Rapporteur : Mme Bergerol)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Là, le document a été modifié et c'est bien celui qu'on avait commenté en commission

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Questions diverses

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, vous aviez le projet de créer une nouvelle crèche au 67 avenue Aristide Briand à la place des locaux de Pôle Emploi. Or nous venons d'apprendre que ce projet qui pourtant semblait vous tenir à cœur vient d'être abandonné.

Ce projet a donné lieu à trois votes en conseil municipal : le 19 mai 2011, notre assemblée a voté la signature d'un bail de location à la SCI Sylphaine pour un montant de 50 000 € par an en vue d'y améliorer les locaux pour y créer une crèche ; le 30 juin, avec le même objectif, vous avez fait approuver par le conseil municipal l'acquisition par la ville d'un lot de copropriété appartenant à Pôle Emploi pour un montant de 800 000 € ; et au conseil municipal du 29 mars 2012, nous avons voté la demande de subvention au Conseil Général des Hauts de Seine et à la CAF en vue

de l'exécution des travaux pour la création d'une crèche au titre du programme 2012.

Nous sommes favorables à la création de crèches mais nous sommes abstenus pour les deux premiers votes, considérant le projet que vous aviez conçu peu attractif et insatisfaisant. L'emplacement du local nous semblait mal choisi, inadapté au fonctionnement d'une crèche, le montant du loyer était excessif, deux fois supérieur à l'estimation des Domaines, vous avez-vous-même reconnu que la réhabilitation de locaux anciens est inadaptée et s'avérait onéreuse et inefficace. Nous avons alors proposé qu'une crèche soit implantée à peu de distance, au rez-de-chaussée du nouvel immeuble au coin de l'avenue Aristide Briand et de la rue Jeanne d'Arc, de façon similaire à celle de la rue Jean Moulin.

Le projet était mal conçu, mal préparé, son échec est affligeant et prête à conséquences. En effet, il correspond à une grave perte de temps, -bien des parents attendent une place en crèche- mais aussi à des dépenses de fonds publics importantes et inconsidérées.

Monsieur le Maire, pourquoi avoir renoncé à ce projet pour la réalisation duquel vous aviez déjà engagé la ville ? Deuxièmement le bail de location a été signé par vos soins pour 21 ans avec la SCI Sylphaine le 26 mai 2011 ; la ville aurait donc déjà versé quelque 62 500 € au propriétaire et ceci pour rien. Comment allez-vous justifier auprès des Antoniens une dépense aussi hasardeuse ? A-t-il été mis fin à ce bail ?

Troisièmement, les 800 000 € correspondant au montant des locaux ont-ils été versés à Pôle Emploi ? Si tel était le cas, qu'allez-vous faire de ces locaux devenus municipaux ? Comment allez-vous récupérer pour le budget de la ville le montant de cet achat inopportun ?

Quatrièmement, les travaux prévus avaient-ils ou non commencé ? Les subventions du Conseil Général et de la CAF ont-elles été versées ? Merci de nous éclairer sur ces questions précises.

Mme BERGEROL : Je sais que vous avez posé la question à Monsieur le Maire qui vous répondra, néanmoins je voulais vous répondre :

Comme je vous l'ai dit en commission, malheureusement ce projet qui nous tenait à cœur sur cette partie de ville, nous ne pouvons pas le faire et donner satisfaction à autant de familles que nous voudrions, et même si en effet vous pouviez penser que les locaux ne s'y prêtaient pas, nous, nous pensions avoir fait un joli projet à cet endroit. Néanmoins il se trouve que pour des raisons juridiques de copropriété nous préférons ne pas poursuivre ce projet qui aurait pu avoir lieu, mais ce n'était pas la peine si c'était pour être saisis de recours. Ce que nous allons faire, c'est augmenter au maximum la capacité sur la Croix de Berny et ensuite sur un autre projet à Pajeaud.

En ce qui concerne ce secteur, si néanmoins la demande des Antoniens est très forte pour des places de crèche collective, c'est aussi un secteur où il y a beaucoup d'assistantes maternelles et je dis une fois de plus que les assistantes maternelles sont des Antoniennes qui font vivre leur famille et ont besoin de garder des enfants. Je les ai reçues, elles étaient très inquiètes qu'il y ait trop de crèches, c'est paradoxal mais c'est comme ça, chacun voit midi à sa porte. Elles ont moins d'enfants à garder, pour ces mères de familles d'Antony, c'est leur gagne-pain. Donc je voulais dire que je tiens aussi à ce mode de garde.

Pour les questions financières, je vais laisser M. le Maire répondre.

M. le Maire : Ce qui s'est passé, c'est qu'alors que nous avions toutes les assurances de la part du conseil syndical de l'immeuble et que tout le monde paraissait content que l'on ouvre une crèche, c'est bien mieux qu'un marchand de motos, lors de l'assemblée générale de la copropriété du 12 mai 2012, trois copropriétaires se sont opposés et cela a suffi pour bloquer complètement le projet. Le droit de la copropriété

considérant que ceux qui sont absents à l'assemblée générale et qui n'ont pas donné de pouvoirs votent contre, comme il y avait près des 2/3 d'absents, le résultat a été limite. En plus il y avait des vices de forme dans la résolution, ce qui arrive tout le temps, mais quand on va les chercher, ces vices de forme, comme certains ici savent le faire, cela peut être très efficace pour bloquer un projet et cela l'a été. Ces copropriétaires, on aurait pu penser que c'était des gens tranquilles qui posaient des questions, non, ils étaient très informés des moyens de bloquer les décisions juridiques, ils avaient visiblement de bonnes connaissances du droit, et donc ils ont réussi à trouver des vices de forme. Ils ont intenté des recours contentieux contre les résolutions qui avaient été adoptées de justesse et ceci nous a contraints de bloquer les travaux, des travaux qu'il fallait réaliser impérativement avant la reprise de la saison de chauffe. Nous avons perdu un an dans la réalisation de l'opération et devant l'incertitude qui planait sur la date de réalisation de ce projet, on a préféré jeter l'éponge.

Vous dites que c'est ruineux pour la ville mais tout à l'heure, vous avez fait la fine bouche sur les 13 ou 14 M€ de plus-value. Ici, les dépenses engagées, hors achat, ont été de l'ordre de 200 000 € et ces 200 000 €, il suffit qu'on vende 1 M€ le local acheté 800 000 €, pour les récupérer. On essaiera d'être aussi efficaces pour cette vente que pour celle des terrains Pajeaud et cela doit vous rassurer pour les finances communales. Pour le bail, nous allons négocier son arrêt.

M. RIVET : Mme Bergerol a dit une chose que je voudrais faire préciser : concernant les personnes qui gardent les enfants en crèche parentale, savez-vous où elles-mêmes mettent leurs enfants quand elles gardent les enfants des autres ? A la crèche. Alors si vous ne faites pas de crèche sous prétexte de leur garder du travail, ça va poser problème ! Posez-leur la question, vous verrez.

Venez avec moi, je vous ferai rencontrer ces personnes.

M. MEDAN : Vous avez rencontré « une » personne.

M. SERIN : Je veux bien venir avec vous les voir mais vous nous faites le coup à chaque fois et ça n'aboutit jamais, j'attends toujours le document que vous deviez me donner !

Mme BUZELIN : Par rapport à l'aménagement du temps scolaire pour l'année prochaine, je voudrais savoir si vous avez des pistes.

M. le Maire : Vous êtes mieux informée que nous sur l'Education Nationale et sur les temps scolaires que nous prépare le ministre. Vous avez sûrement des informations que l'on n'a pas.

Mme BUZELIN : La question est que l'année prochaine, vraisemblablement, il y aura un aménagement du temps scolaire et je voudrais savoir si la ville a des pistes et comment elle souhaite informer les personnes directement concernées, c'est-à-dire les parents d'élèves et les enseignants ?

M. le Maire : On est pour l'instant dans le noir le plus complet ; j'ai demandé aux services scolaires de chiffrer, ils m'ont dit que c'est impossible car ils ne disposent d'aucun élément. On sait qu'on va réduire les dépenses du CML du mercredi, puisqu'ils se feront sur seulement une demie - journée. En revanche, nous allons dépenser davantage pour la restauration du mercredi, puisqu'il restera sans doute 4 000 enfants à la cantine contre 800 au CML. Et il y a le problème de la pause de midi : si elle s'agrandit, cela posera des problèmes de surveillance. Mais on ignore tout aujourd'hui, quand nous aurons connaissance des modalités de l'opération, nous les étudierons et nous pourrons vous répondre. On consultera, naturellement, comme toujours, M. Le Bourhis est un acharné de la concertation !

M. LE BOURHIS : Je ne fais que suivre les conseils de M. le Maire !

M. MEUNIER : M. le Maire, suite à une demande de Magali Buzelin lors du dernier conseil municipal, il nous a été transmis la liste des abonnements souscrits en octobre 2012 aux différents quotidiens régionaux, hebdomadaires et mensuels, revues, aussi bien par la médiathèque Anne Fontaine que la médiathèque Arthur Rimbaud, il s'agit de Libération, Le Figaro, Le Monde, La Croix, Le Parisien, les Echos, l'Equipe, mais ne figure pas l'Humanité...

M. le Maire : Plus personne ne lit l'Humanité ! Il n'y a pas non plus Charlie Hebdo.

M. MEUNIER : On peut trouver Le Point, Marianne, Le Canard Enchaîné, le Nouvel Observateur, mais pas l'Humanité Dimanche. Pour quelles raisons ? Aucun abonnement n'a été souscrit à l'Humanité Dimanche ?

M. le Maire : Il y a au moins 30 ans qu'il n'y a plus ces journaux-là à la médiathèque et vous êtes le premier à vous en émouvoir !

M. MEUNIER : J'aimerais quand même avoir une réponse à ma question.

(La séance est levée à 21h25.)